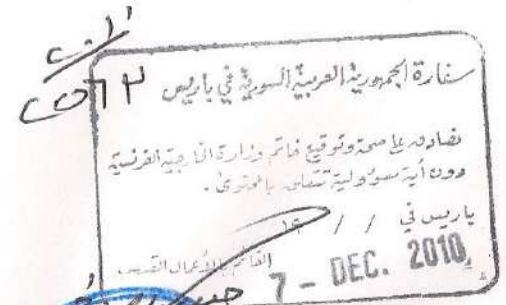


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ PARIS XI

DIPLOME D'UNIVERSITÉ



Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1 à 2;

Vu la décision du conseil d'administration de l'université PARIS XI accréditant ce diplôme d'université;

Vu les pièces justificatives produites par M. MUHAMMAD JABBR, né le 14 septembre 1978 à HAMA (SYRIE), en vue de son inscription au Diplôme d'Université Carcinologie Cervico-Faciale

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITÉ CARCINOLOGIE CERVICO-FACIALE**

est décerné à **M. MUHAMMAD JABBR**

au titre de l'année universitaire 2008-2009.



Vu, collationné et certifié conforme
à l'original qui nous a été présenté
le

07 DEC. 2010



Pour le Maire
le fonctionnaire délégué

[Signature]

REPUBLIQUE FRANÇAISE	
LEGALISATION (DECRET N° 2007-1205 DU 10 AOUT 2007)	
DESTINATION DE L'ACTE (PAYS OU AUTORITE):	
DATE	-7 DEC. 2010
NOM ET QUALITE DE L'AGENT: B. SEITZ BUREAU DES LEGALISATIONS	
SIGNATURE ET CACHET OBLIGATOIRE	

Fait à Orsay, le 5 mai 2010

Le Président



Guy COUARRAZE

Le titulaire

[Signature]

/OJJOD20081955

Destiné au MINISTÈRE DE LA SANTÉ
(Syrie)

Mme Ly-elison Menette (Adjoint Administratif)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITE PARIS XI

ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE APPROFONDIE

Le Président de l'Université PARIS XI,

Vu l'arrêté du 1er août 1991 modifié,

Vu la proposition de la commission de coordination du DES (C) d'O.R.L

certifié que **Mr Muhammad JABBR**
né le **14 septembre 1978 à HAMA (SYRIE)**

a obtenu l'ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE APPROFONDIE D'O.R.L
délivrée par l'Université Paris XI le **31 octobre 2008**.

Le titulaire

Diplôme N° 2008/15 – BAAORL

Vu, collationné et certifié conforme
à l'original qui nous a été présenté
le

07 DEC. 2010



Pour le Maire,
le fonctionnaire délégué

Destinée au Ministère de la Santé
(SYRIE)
Mme Ly-Elison Jonette
(Cadre Administratif).

Fait à Orsay, le 25 Aout 2010

Le Président de l'Université

Guy COUARRAZE

سفارة الجمهورية العربية السورية في باريس
مصادره على صحة وتوقيع خاتم وزارة الخارجية الفرنسية
هون أثير
باريس في 19 / 11 / 2010
7 - DEC. 2010



REPUBLIQUE FRANÇAISE	
LEGALISATION (DECRET N° 2007-1205 DU 10 AOUT 2007)	
DESTINATION DE L'ACTE (PAY ou AUTORITE):	
DATE:	- 7 DEC. 2010
NOM ET QUALITE DE L'AGENT: B. SEITZ BUREAU DES LEGALISATIONS	
SIGNATURE	
ET CACHET OBLIGATOIRE	